

Lingua Francese

ESEMPIO DI COMPRESIONE SCRITTA

Livello B2

502 mots

Argomento: La bioéthique

Le but de la science n'est pas de créer des normes morales ou de définir les valeurs humaines. Si elle génère de très grands espoirs thérapeutiques, la recherche génétique soulève aussi des problèmes d'ordre éthique. Afin de traiter ces questions délicates, les pouvoirs publics ont mis en place des comités de bioéthique dont les décisions et avis se sont déjà traduits par des lois.

Avec le séquençage du génome humain s'est tout d'abord posée la question de savoir si le "brevetage du vivant" était entièrement possible. Breveter le vivant, c'est déterminer si une séquence de gènes peut faire l'objet d'un dépôt de brevet, et si les applications de sa découverte (tests, médicaments...) le sont également. Ce point intéresse particulièrement les entreprises qui ont besoin de mettre en œuvre des moyens financiers conséquents pour leurs recherches et qui espèrent en tirer des profits par la mise au point, notamment, de médicaments. L'Unesco est intervenue sur le sujet en affirmant le principe que le génome humain est un patrimoine de l'Humanité et qu'il ne peut faire l'objet d'une quelconque commercialisation.

Comme souvent, le principal problème réside, en réalité, dans le décalage entre la rapidité des découvertes et la lenteur des adaptations législatives. Ici, le décalage est d'autant plus important que l'on n'est pas sûr des valeurs sur lesquelles fonder les normes. Si les controverses sur l'utilité du clonage humain et les risques de dérives eugéniques aboutissent à un certain consensus, la recherche sur les cellules souches, elle, soulève d'importantes polémiques entre scientifiques, milieux religieux et pouvoirs politiques, dues notamment à l'utilisation de cellules embryonnaires. Ces débats expliquent qu'à l'heure actuelle les législations sur la recherche génétique peuvent être très différentes d'un pays à l'autre.

Il est toujours frappant de constater la différence entre l'importance accordée au handicap par les divers organismes de santé publique et la faiblesse des moyens accordés par la plupart des États pour la mise en œuvre de leurs politiques spécifiques.

Il ne faut pas oublier une des caractéristiques de la recherche scientifique touchant au handicap, qui est l'importance du champ associatif représentant les personnes handicapées, les familles et des professionnels. En effet, nombre d'associations interviennent directement dans la prise en charge médico-sociale du handicap, le soutien aux familles, la sensibilisation médiatique ou la recherche de financement. L'exemple le plus connu nous est donné par le Téléthon, organisé chaque mois de décembre par l'Association Française contre les Myopathies (AFM), et qui a permis de financer d'importants travaux sur les maladies neuromusculaires et de développer des pistes thérapeutiques.

Certes, la recherche sur le handicap nécessite des budgets élevés et la mobilisation de nombreuses disciplines scientifiques, mais il ne faut pas que les pouvoirs publics oublient que les diverses innovations et découvertes profitent à une part très importante de la population, part amenée du fait de l'augmentation de la durée de vie à être de plus en plus importante. Faisons le pari que, dans l'avenir, le poids électoral plus conséquent des personnes souffrant d'un handicap fera évoluer les choses plus rapidement...

1. Dans le texte, il est dit que le 'brevetage du vivant'

- a) été reconnu par l'Unesco
- b) permettra aux entreprises de faire des bénéfices
- c) n'est pas possible
- d) est interdit par les pouvoirs publics

2. En matière de bioéthique, les pouvoirs publics

- a) requièrent l'aide de comités spécialisés
- b) refusent de légiférer
- c) dégagent des moyens financiers importants
- d) estiment que les découvertes sont trop lentes

3. Actuellement, la recherche génétique

- a) fait l'objet d'un consensus entre les milieux scientifiques, religieux et politiques
- b) n'est promue que par les entreprises qui veulent en tirer profit
- c) est encadrée par une législation européenne commune
- d) suscite toujours beaucoup de polémiques

4. Il est dit que

- a) les États consacrent un gros budget à la recherche scientifique concernant le handicap
- b) les associations sont très actives dans la recherche de financement
- c) le Téléthon est chargé de financer la recherche en France
- d) les personnes souffrant d'un handicap n'ont aucun poids électoral

5. Il est dit que la recherche scientifique concernant le handicap

- a) peut être utile à l'ensemble de la population
- b) se fait au détriment de la recherche sur le vieillissement
- c) n'intéresse pas les électeurs
- d) est destinée à concerner de plus en plus de personnes

SOLUTIONS

1b - 2a - 3d - 4b - 5d